Direction de la propreté et de l'eau
Direction des finances et des achats

2025 DPE 18 - DFA Budget annexe de l'eau - Compte administratif de l'exercice 2024

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2024.

Les recettes et les dépenses de ce budget font l'objet d'un établissement de comptes suivant la nomenclature M49, applicable aux services publics de l'eau et de l'assainissement. Ce budget, ainsi que les comptes qui y sont liés, sont annexés respectivement aux budgets et aux comptes de la Ville de Paris. Le présent projet de délibération a pour but de vous présenter l'exécution budgétaire des sections d'investissement et d'exploitation du budget annexe de l'eau.

Pour l'exercice 2024, les résultats suivants sont constatés, toutes sections confondues :
En matière de recettes ..... 2 193 794,07 euros
En matière de dépenses ..... 2 317 978,57 euros
Soit un résultat de ..... - 124 184,50 euros

Après reprise des résultats de l'exercice 2023 (1 002 366,97 euros), le résultat cumulé au 31 décembre 2024 s'établit à 878 182,47 euros.

Ces chiffres sont conformes à ceux du compte de gestion présenté par le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement a été arrêté en excédent à 71 357,04 euros en décision modificative n°1, soit la dernière décision budgétaire de 2024.

1.1. Dépenses d'investissement

Aucune dépense n'a été réalisée sur la section d'investissement au titre de l'exercice 2024.

Situation des autorisations de programme

Au 31 décembre 2024, le budget annexe de l'eau ne dispose pas d'autorisation de programme ouverte.

1.2. Recettes d'investissement

Aucune recette réelle n'a été inscrite ni réalisée en 2024.

Les recettes d'ordre s'élèvent à 4 039,00 euros. Elles correspondent à l'amortissement de biens d'équipement acquis par le service technique de l'eau et de l'assainissement. Elles sont constatées au chapitre 040 (opérations d'ordre de transferts entre sections) et sont créditées par débit du compte 6811 (chapitre 042) en section d'exploitation.

1.3. Détermination du montant du solde d'exécution

L'exécution de la section d'investissement du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris pour l'exercice 2024 dégage les résultats suivants :
- le montant des dépenses mandatées s'élève 0,00 euros ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 4 039,00 euros ;
- le résultat de la section d'investissement 2024 s'établit à 4 039,00 euros.

Compte tenu du résultat constaté au compte administratif 2023 (67 318,04 euros), le résultat cumulé de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2024 s'établit à 71 357,04 euros.

Conformément à l'instruction comptable M49 relative aux services d'eau et d'assainissement, ce résultat sera repris dans le cadre du budget supplémentaire de l'exercice 2025 en section d'investissement (R001).

2. SECTION D'EXPLOITATION

2.1. Dépenses

Les dépenses de l'exercice 2024 s'élèvent à 2 317 978,57 euros.

2.1.1. Les dépenses réelles

Le montant global des dépenses réelles s'élève à 2 313 939,57 euros :
* 1 101 885,75 euros pour les charges à caractère général (chapitre 011) ;
* 685 637,82 euros pour les charges de personnel (chapitre 012) ;
* 4 600,00 euros pour les autres charges de gestion courante (chapitre 65) ;
* 521 816,00 euros pour les charges exceptionnelles (chapitre 67).

2.1.1.1. Charges à caractère général

Le chapitre 011 concentre l'essentiel des dépenses sur les postes ci-après.

- La sous-traitance générale (nature 611) s'élève à 511 006,50 euros, dont 414 164,28 euros correspondant aux prestations d'analyses d'eau réalisées

par la régie Eau de Paris, 86 859,61 euros de location de préleveurs-analyseurs haute fréquence de la qualité de l'eau des canaux de la Ville et de la Seine et 9 600,00 euros pour la réalisation d'un rapport annuel évaluant la qualité de la Seine et de la Marne au regard des critères de la directive cadre sur l'eau.

- Les remboursements de frais généraux au budget général et au budget annexe de l'assainissement (nature 62871), d'un montant de 472 921,18 euros en 2024, se décomposent en :
  * 183 340,00 euros de remboursement au budget général des frais d'encadrement de la direction de la propreté et de l'eau et des directions supports ;
* 289 581,18 euros de remboursements de frais au budget annexe de l'assainissement qui correspondent à différentes charges supportées par ce dernier pour le compte de la section de la politique des eaux.

- Les études et recherches (nature 617) s'établissent à 77 000,00 euros. Elles ont permis des participations de la Ville de Paris aux conventions suivantes :
* le programme interdisciplinaire de recherche sur l'environnement de la Seine (Piren Seine), pour un montant de 40 000,00 euros ;
* l'observatoire d'hydrologie urbaine en Ile-de-France (Opur), pour un montant de 37 000,00 euros.

- Les concours divers aux associations dans le domaine de l'eau (nature 6281) se sont établis à 28 255,01 euros.

2.1.1.2. Charges de personnel (chapitre 012)

Le montant exécuté en 2024 s'élève à 685 637,82 euros.

2.1.1.3. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Sur ce chapitre ont été exécutés 4 600,00 euros de dépenses au titre de droits d'auteur pour la conception de kits d'arrosage connecté au réseau public d'eau non potable (nature 6518).

2.1.1.4. Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Un montant de 521 816,00 euros a été alloué à des associations pour des projets ou des aides d'urgence de solidarité internationale (nature 6743).

D'une part un montant de 489 816,00 euros a été alloué à des associations pour des projets de coopération internationale :

- 154 000,00 euros pour un projet de lutte contre la pollution des eaux et des sols, l'amélioration de la gestion technique de la régie des eaux de Jericho en Palestine ;
- 70 000,00 euros pour la construction et l'équipement de 10 unités de production d'eau potable (Water Kiosk) et formation des acteurs locaux, lancement du service et sensibilisation de la population (O-We) au Cambodge ;

- 50 000,00 euros pour rompre la transmission du Mpox grâce à des actions de sensibilisation, formation et distribution de kits Wash/PCI en République démocratique du Congo ;
- 45 000,00 euros pour le programme Djigui Niokolo d'amélioration de l'accès à l'eau potable et de la gestion du service de l'eau dans les communes périphériques du parc national Niokolo-Koba au Sénégal ;
- 40 000,00 euros pour la rénovation de six réseaux d'eau, l'installation de mini-stations de phyto-épuration, et la promotion de l'hygiène au Népal ;
- 35 000,00 euros pour le Pagie, projet d'appui à la gouvernance intercommunale de l'eau pour l'amélioration de l'accès équitable et durable à l'eau et l'assainissement de trois communes sur les rives du fleuve Sénégal en Mauritanie ;
- 30 000,00 euros pour l'équipement de 1 000 ménages en toilettes hygiéniques, la construction d'un kiosque-assainissement, l'appui et l'accompagnement des acteurs locaux à Madagascar ;
- 30 000,00 euros pour le projet Leyt'Eau d'accès à l'eau et formation pour des familles vivant dans des quartiers précaires aux Philippines ;
- 10 000,00 euros pour l'installation d'un pompage solaire, la réalisation d'une installation photovoltaïque et l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie pour une école maternelle au Togo ;
- 10 000,00 euros pour le projet Eau-Dace de développement, assainissement, conseils et éducation pour mineurs fréquentant un centre sportif en zone rurale isolée au Bénin ;
- 8 000,00 euros pour un forage à énergie solaire, un réservoir de stockage, un réseau de distribution gravitaire, ainsi que de la formation et sensibilisation en République démocratique du Congo ;
- 5 500,00 euros pour un projet d'accès à l'eau de qualité et à l'assainissement pérenne dans le bassin de la Nam Sa au Laos ;
- 2 316,00 euros pour la création d'une réserve d'eau pluviale, l'accès à l'eau potable et l'équipement de latrines hygiéniques pour la population vulnérable au Bangladesh.

D'autre part, ont été mandatés 32 000,00 euros hors « loi Oudin » :
- 17 000,00 euros à l'association Coordination Eau IDF pour les projets de rencontre des citoyens de l'eau, « Université bleue : zéro bouteille sur mon campus » et « Construction du Printemps de l'eau 2025 » ;
- 10 000,00 euros à l'association « Partenariat français pour l'Eau » pour le fonctionnement et la réalisation du plan de promotion des thématiques clés relatives à l'eau, au changement climatique, à la biodiversité et à la sécurité alimentaire 2022-2024 ;
- 5 000,00 euros à l'association Cluster Eaux-Mileux-Sols pour les projets d'innovations et les filières eau et sols au service des aménagements durables et résilients.

2.1.2. Les dépenses d'ordre (chapitre 042)

Ce chapitre comprend uniquement la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dont le montant s'élève à 4 039,00 euros. Parallèlement, la section d'investissement a été créditée, en recettes, du même montant.

2.2. Recettes

Les recettes constatées sur l'exercice 2024 atteignent 2 189 755,07 euros. Elles sont uniquement constituées du produit de la part communale prélevée sur les ventes d'eau potable (nature 70681), dont le taux a été maintenu au 1er janvier 2024 à 0,015 euro HT par mètre cube.

2.3. Détermination du montant du résultat et de son affectation

L'exécution de la section d'exploitation du budget annexe de l'eau se présente au total de la manière suivante :
- le montant des dépenses mandatées s'élève à 2 317 978,57 euros ;
- le montant des titres de recettes émis s'élève à 2 189 755,07 euros ;
- le résultat de l'exercice 2024 de la section d'exploitation s'établit à -128 223,50 euros.

Après reprise de l'excédent d'exploitation 2023 (935 048,93 euros), il en résulte un résultat cumulé de 806 825,43 euros.

Ce résultat cumulé sera reporté au budget supplémentaire 2025. Il sera donc inscrit en recettes de la section d'exploitation (R 002).

Le résultat de la section d'investissement de 71 357,04 € sera reporté en recette de la section d'investissement (R 001).

Je vous demande donc d'arrêter le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2024.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris